



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 avril 2024 indique qu'en date du 30 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Burengo, commune Matongo, province Kayanza, Bonaventure Hatungimana alias Gihitori a violé P. N, âgée de 6 ans. Selon des sources sur place, Bonaventure a promis à Pascasie de lui donner du jus et des arachides si elle accepte de coucher avec lui. Les faits se sont passés dans les enceintes du marché de Matongo. L'enfant est rentré en pleurant avec des difficultés de marcher et du sang coulait entre ses jambes. Selon les mêmes sources, sa mère l'a vite transporté au CDS Matongo et l'expertise a confirmé le viol. La victime a révélé le nom de l'auteur du viol et ce dernier a été appréhendé par la police sous l'ordre de l'OPJ, Firmin Ngendakuriyo le matin du 31 mars 2024 puis incarcéré au cachot du poste de police de la commune Matongo.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 1^{er} avril 2024, vers 14 heures, sur la colline Muhanda zone Muruhukiro commune et province Rumonge, M. E, âgée de 14 ans a été violée par Juvent Ndayipfukamiye, âgé de 41 ans, agriculteur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était allée chercher du bois de chauffage dans un buisson près de son domicile et le violeur l'a surprise dans ce buisson et l'a violée. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre de prise en charge médicale Humura de Mutambara situé en zone Gatete commune et province Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par la police en date du 2 avril 2024 et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la commune Rumonge.

Une femme battue en commune et province Rumonge

En date du 3 avril 2024, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, Charlotte Ndayishimiye, âgée de 31 ans a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche par son mari Bukuru Betuel, âgé de 41ans enseignant au Lycée urbain de Rumonge, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, le concubinage de son mari a été la source de conflit. La victime a été conduite au centre Humura par ses voisins pour la prise en charge et le présumé auteur a été arrêté par la police et emprisonné le lendemain au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 avril 2024 indique qu'en date du 29 mars 2024 sur la colline Nyabasanze, zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, P.I, âgée de 13 ans, écolière en 7^{ème} année à l'ECOFO Nyanza-lac a été violée par Mathias Nyabenda résident de la même colline Nyabasanze, marié et père de 4 enfants, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, l'auteur présumé a profité de l'absence des parents de la victime qui est épileptique. L'expertise médicale, le sous vêtement de l'enfant déchiré ainsi que certains voisins qui ont secouru l'enfant juste quelques temps après l'acte confirment ce viol. Le présumé auteur a été arrêté par la police qui a été alertée par les voisins de la victime et conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza Lac. Après 10 jours, l'OPJ prénommé Nestor a libéré l'auteur après avoir reçu une corruption de 500.000 fbu.

Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 2 avril 2024, sur la colline Bukeye, commune Nyanza -lac, province Makamba, S.K âgée de 14 ans, a été violée par François alias Kadogo, cultivateur et originaire de la province Gitega, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a menacé de mort la victime. Selon les mêmes sources, des conséquences de ce viol et de ces menaces commencent à se manifester chez la victime par des troubles mentaux et cette dernière reçoit un traitement psychosocial au centre intégré de Karusi. Le présumé auteur reste sous les mains de la police et un OPJ nommé Diboli, continue les enquêtes.

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 avril 2024 indique qu'en date du 4 avril 2024, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, E. I, âgée de 9 ans, élève en 2^{ème} année, à l'ECOFO Rukaramu, a été violée par Cédric Nkurunziza, âgé de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, l'enfant venait rendre visite à sa voisine - et elle a été -kidnappé par Cédric et conduite dans une maison en cours de construction et puis l'a violée. Cet enfant n'avait rien dit à ses parents et c'est lors qu'elle a commencé à avoir la pue dans sa partie génitale - qu'elle a dévoilé le secret. Cédric Nkurunziza a été arrêté et incarcéré au cachot du parquet à Kabezi, en province Bujumbura rural et la victime a été conduite au centre Seruka de Bujumbura Mairie.

Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 15 avril 2024, sur la colline Kabingo, commune Giharo, province Rutana, A.O.I, âgée de 13 ans, élève, a été violée par Zebiya, Imbonerakure, conducteur de moto. Selon des sources sur place, la fille était dans son cours du soir, chez son enseignant, ce dernier l'avait libérée vers 20 heures.

De retour à la maison, A. O.I, a croisé Zebiya et ce dernier l'avait sollicitée de monter sur la moto pour qu'il la déplace jusqu'à la maison. Mais au lieu d'aller à la maison de la victime, Zebiya l'a conduite derrière le mur de l'église afin de la violer. Selon les mêmes sources, cette élève vit chez son oncle E. N, et ce dernier avait vu une moto stationnée tout près de chez lui plus de 30 minutes et a approché pour connaître à qui appartient l'automobile.

En s'approchant de la moto, il avait vu sa nièce en train de s'habiller. En rentrant, E.N, avait dit à sa nièce de se rendre chez le chef collinaire de Butezi, Ferdinand Nyawuma pour lui expliquer ce qui lui est arrivé. Arrivée chez cette - autorité, après l'avoir écoutée -, il avait demandé de secourir l'enfant en l'emmenant à l'hôpital pour des soins. Zebiya avait eu peur du constat et s'était dirigé chez ce chef de colline Ferdinand Nyawuma pour étouffer l'affaire où - il a fini par être arrêté et conduit au cachot de la police de Giharo. Il a été transféré à Rutana en date du 17 avril 2024, puis à la prison centrale de Bururi et a été jugé coupable.

Une fillette violée en commune et province Kayanza

En date du 18 avril 2024, vers 19 heures, sur la sous colline Bwari, colline Nemba, commune et province Kayanza, E. N, âgée de 15 ans, élève en 7^{ème}, à l'ECOFO Bwari, a été violée par Samson Manirakiza, âgé de 27 ans, célibataire, cultivateur de la même localité.

Selon des sources sur place, la victime provenait du marigot puiser de l'eau quand elle a croisé en cours de route Samson et lui montrant un grand couteau pour l'intimider avant de coucher avec lui sinon il pourra la tuer. Selon les mêmes sources, la victime a accepté de peur d'être tuée.

Après le viol, le présumé auteur a pris fuite et reste introuvable. La victime a été conduite la même nuit au centre de santé Gahahe pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 18 avril 2024, vers 19 heures, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, K.K, âgée de 14 ans, élève en 9^{ème} à l'ECOFO Kivogero, a été violée par Bernard Niburana, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur.

Selon des sources sur place, la victime revenait de la répétition dans une chorale de l'église pentecôte dont elle est membre. A quelques minutes de chez elle, elle a été attrapée et violée dans un buisson par Bernard Niburana membre de la même chorale et de la même colline, Selon les mêmes sources, Bernard avait dit à ses compagnons qu'il allait seul accompagner K.K.

Les sources médicales de l'hôpital de Giko ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a pris le large le lendemain quand il a appris qu'il était recherché par la police.

Grossesse non désirée en commune Kayogoro, province Makamba

Sur la colline Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, A.T, âgée de 16 ans, malade mentale, a été engrossée par Cyriaque Manirakiza, membre du parti CNDD-FDD, commerçant. Selon des sources sur place, A.T, a montré celui qui l'a engrossée et cette grossesse est de 4 mois.

La police a procédé à l'arrestation du présumé auteur malgré la résistance des administratifs et

certaines jeunes Imbonerakure de cette colline. Le dossier de Cyriaque Manirakiza a été transmis au parquet de Makamba depuis le 16 avril 2024 et ce présumé violeur reste toujours gardé au cachot du commissariat communal de Kayogoro.

Une femme tuée en commune Gatara, province, Kayanza

En date du 26 avril 2024, vers 21 heures, sur la sous-colline Nshingori, colline Rubagabaga, commune Gatara, province Kayanza, Adèle Nyabenda, âgé de 39 ans, cultivatrice, a été tuée par Julien Bimenyimana, son mari, âgé de 40 ans, cabaretier. Selon des sources sur place, Julien et Adèle avaient passé la journée ensemble en train de partager un verre au centre Rango et rentrés en cours de route, la nuit, ils se sont chamaillés et Julien a accusé sa femme d'infidélité. Selon les mêmes sources, Julien Bimenyimana a frappé sa femme à l'aide d'une bouteille au niveau de la tête et celle-ci a perdu connaissance sur place. Julien a été arrêté par le comité mixte de sécurité à Rubagabaga et conduit la même nuit au cachot communal Gatara pour questions d'enquêtes judiciaires. La victime a été conduite au centre de santé Maramvya par des gens qui étaient autour du lieu du crime où elle est morte vers minuit et enterré le 27 avril 2024 par sa famille à la colline Rubagabaga même.

Une fille violée en commune Kinyinya, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 11 avril 2024, vers 16 heures, dans le champ de haricots, sur la colline et commune Kinyinya, province Ruyigi, I. A, âgée de 8 ans a été violée par Karenzo, âgé de 33 ans, possédant un handicap mental. Selon des sources sur place, la victime revenait de la boutique où elle était allée acheter du savon et elle a rencontré Karenzo et l'a violée. Alertés par les cris de l'enfant, les parents sont venus au secours de leur enfant et l'ont conduit à l'hôpital Kinyinya pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur du viol quant à lui a été arrêté par le comité mixte de sécurité et conduit à la police judiciaire de Kinyinya pour des raisons d'enquêtes.

Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 5 avril 2024, dans la matinée, N.S, âgée de 10 ans, native de Gikwiye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, a été violée par un homme non identifié que la victime a qualifié de fou. Selon des sources sur place, la victime a quitté là où elle avait passé la nuit sur la colline Kiyabu pour aller rendre visite à une femme appelée Faustine de la colline Nyarurambi. En cours de chemin, elle a croisé un inconnu qui l'a violée. Arrivée à Nyarurambi, elle ne pouvait pas marcher convenablement mais aussi ne pouvait pas expliquer ce qu'il lui était arrivé. C'est après deux jours que ses proches ont constaté que ses organes génitaux avaient été touchés. Transportée au CDS Muriza, elle a été refusée les soins sans payer 15 000 fbu et après ce refus, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi où elle a été prise en charge. Selon les mêmes sources, la victime est une orpheline de mère et son père vit dans un endroit inconnu.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 7 mai 2024, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, F.I âgée de

17 ans a été violée par Dieudonné Nimubona, âgé de 33 ans, cultivateur, marié et membre du parti CNDD-FDD après avoir passé une nuit avec la victime.

Selon des témoins oculaires, après avoir chassé sa femme Clotilde Ndereyimana depuis le 30 avril 2024, Dieudonné a commencé à courtiser cette enfant qui étudie en 7ème année à l'ECOFO Mubarazi.

Ce jour du 7 mai 2024, alors que la victime venait de l'école vers 17 heures, elle a été interpellée par ce présumé auteur qui l'a logé chez lui. Les parents de la victime l'ont cherchée partout, et ce n'est que le lendemain matin qu'ils ont appris de la part de ses camarades d'école qu'ils l'ont vue la veille avec Dieudonné. Ils se sont rendus chez celui-ci et ont trouvé leur enfant là-bas.

Selon les mêmes témoins, aidés par les membres du conseil collinaire, ils ont ligoté Dieudonné puis conduit au parquet de Muramvya, pendant que la victime a été amenée à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été détenu à la prison centrale de Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 6 mai 2024, sur la colline Gatete, commune et province Rumonge, C.N âgée de 10 ans, élève à L'ECOFO Gatete a été violée par un nommé Nyishu, âgé de 15ans.

Selon un membre de la famille de la victime, cette dernière a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal à Rumonge et a été libéré par après.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 6 mai 2024, vers 9 heures, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, N.H, âgée de 3ans a été violé par Jean de Dieu Ndayishimiye, âgé de 15 ans, son voisin qui l'a trouvée devant la maison et l'a conduite dans la brousse pour commettre le viol.

Selon un membre de sa famille, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge et le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 1er mai 2024, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, C.D, élève de 3eme cycle du lycée Kanyinya a été violée par Chanel, chauffeur de transport privé Kirundo-Ngozi.

Selon un témoin oculaire, la victime a été trouvée à l'état d'inconscience dans une chambre du chauffeur où elle avait été invitée après le défilé de célébration de la fête du travail puis l'a droguée avec du chanvre et de la boisson kick. Après les faits, le chauffeur a continué son travail espérant retourner pendant la soirée pour lui faire rentrer au lycée.

Vers 13 heures la population environnante s'est inquiétée et a avisé le chef de quartier qui a aussi

alerté le gouverneur, l'administrateur communal, le commissaire de la PNB, le chef du SNR puis ont vu par vitres de la fenêtre la fille tout nue en état d'inconscience et ont décidé de défoncer la porte et la fille a été amenée à l'hôpital où elle a été hospitalisée et ne se souvenait pas de l'école où elle étudiait.

Ces autorités ont appelé le DPE qui a directement mis la photo de la victime dans le groupe des directeurs et Médard, directeur du lycée Kanyinya l'a reconnue et a appelé ses parents de Ngozi qui ont réclamé la justice.

Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, vers 13heures, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, N. I âgé de 7 ans, élève en 1^{re} année à l'ECOFO Nkonyovu, fille de V. S et de C. N, a été violée par Ernest Ndikuriyo, âgé de 51 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD et responsable adjoint collinaire de ce parti. Selon les parents de la victime, N. I, était avec son petit frère D. A, âgé de 5 ans, quand ils allaient puiser de l'eau. Ernest Ndikuriyo a appelé la fillette et l'a amenée dans un petit buisson et l'a violée en présence du petit garçon D.A. Selon les mêmes sources, après l'acte, les deux gamins sont retournés à la maison à environ 500 mètres en pleurant. La fillette présentait un saignement au niveau de sa partie génitale. Ses parents l'ont amenée immédiatement à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé l'acte de viol.

Le présumé auteur a été arrêté en date du 13 mai 2024 par l'OPJ, Juvent Nimubona, adjudant major mais il a été relâché le même jour.

Une fille violée en commune Mabanda, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 7 mai 2024, sur la colline Mutwazi, commune Mabanda, province Makamba, C. N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-lac V, orpheline a été violée par le prénommé Samuel, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon sa grande sœur C. N, le présumé auteur l'a enlevée lorsqu'elle rentrait de l'école puis l'a emmenée chez lui où elle a passé 4 jours. La victime vivait chez M, sa marraine baptismale, sous l'accord de sa grande sœur. La famille a porté plainte à la police du commissariat de Mabanda, en collaboration avec celui de Nyanza- Lac pour arrêter Samuel sans succès. Au contraire, M, qui avait joué la liaison a été arrêté par la police du commissariat de Nyanza-Lac pour avoir demandé où se trouver Samuel.

M. a été libéré deux jours après sa détention au cachot du commissariat de Nyanza-Lac suite à l'intervention des jeunes Imbonerakure de la sous-colline Nyamirongo appuyé par le chef du SNR à Nyanza-Lac.

Une fille harcelée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Marie Florine Kaze, âgée de 18 ans, élève au Lycée Technique la Référence de Buhiga, en 1^{ère} année post fondamentale a été renversé en pleine rue par Bahati, âgé de 31 ans, Imbonerakure. Selon des témoins sur place, la victime a crié au secours et quand les gens des environs se sont précipités, Bahati l'avait déjà battue

au niveau du cou et s'est enfui. Selon la victime, le présumé auteur la recherchait depuis le 10 mai 2024 après avoir refusé de se présenter à un rendez-vous qu'il lui avait fixé moyennant paiement de 25 mille fbu. Bahati l'a aperçu dans une boutique en train d'acheter des crédits téléphoniques et l'a suivie quand elle rentrait chez elle. Arrivée à deux cent mètres de chez elle, dans l'obscurité, il l'a attrapée et malmenée en lui demandant de coucher avec lui sur place ou sinon de lui rendre son argent. La fille a été directement conduite à l'hôpital Buhiga où elle a passé une nuit. Le chef de quartier a informé la police qui a appréhendé le présumé auteur la même nuit et l'a été incarcéré au cachot de la police à Buhiga avant que la victime compare l'accuser et besoins d'enquêtes.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2024, indique qu'en date du 13 mai 2024, vers 18 heures, au marché Bitare, sur la colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.B, âgée de 18 ans, a été violée par Fulgence Nimbona, âgée de 24 ans, marié et père de deux enfants. Selon l'OPJ, Urbain Baranyizigiye, la victime se rendait au moulin où travaillait Fulgence. Voyant que D.B, reste seule, il l'a proposée une somme de 5000 fbu pour accepter de coucher avec lui et que si elle refuse, il allait la tuer. Le présumé auteur a allumé deux moulins et une décortiqueuse pour provoquer beaucoup de bruit et il l'a prise de force et la victime a crié aux secours mais en vain. Arrivée à la maison, vers 20 heures, elle a raconté à ses parents ce qui lui est arrivé. Le lendemain, ses parents sont allés se plaindre et Fulgence a été arrêté. Béatrice Bukuru et Eric Bigirimana, successivement Administrateur et commissaire communal ainsi que Jean Marie, le beau-père de Fulgence et propriétaire des moulins ont essayé d'étouffer l'affaire, proposant un règlement à l'amiable par paiement d'une somme de 300 000 Fbu alors que la famille demandait 1 million de Fbu. L'OPJ a refusé ce règlement et le Fulgence a été incarcéré au cachot du poste de police de Bugendana.

Une fille violée en commune Gisozi, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 mai 2024 indique qu'en date du 6 avril 2024, vers 7 heures, sur la colline et commune Gisozi, province Mwaro, A. K I âgé de 10 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Gisozi, fille de B.H et de N.Ka a été violée par Oscar Ndagijimana, âgé de 26ans, travailleur domestique chez les voisins de la famille de la victime.

Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé dans la maison de la famille et a été acheminé au commissariat communal de Gisozi où il a été interrogé par l'OPJ Adrien Ngurube.

Ce présumé auteur est détenu au cachot du commissariat provincial pour la continuité du dossier.

Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 27 juin 2024, sur la colline Kinyami-Bitanga, commune et province Ngozi, K. N, âgé de 7 ans, a été retrouvée dans un fossé situé sur cette colline, violée et jetée là par des gens non identifiés. Selon des témoins à Ngozi, elle avait été enlevée en date du 26 juin 2024 et a été retrouvée avec les appareils génitaux endommagés. La victime est hospitalisée à l'hôpital de Mivo, commune Ngozi.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 25 juin 2024, vers 16 heures, à la colline Munini, commune Gatara, province Kayanza, B. N, âgée de 5 ans, a été violée par Gilbert Niyonkuru, âgé de 24 ans, boutiquier. Selon la victime, sa mère l'avait envoyée à la boutique pour faire quelques achats et Gilbert l'a trompée en lui donnant un beignet et un jus appelé « Fursana ». La victime indique que l'auteur du viol l'a conduite dans une chambre de la boutique et l'a violée. Arrivée à la maison, la victime dit qu'elle sentait des brûlures dans sa partie intime et a informé ses parents de ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite au centre de santé Gatara pour avoir des soins et l'auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 28 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Violette Niyibizi, cultivatrice a été battu par son mari Claude Hasabumutima, motard. Selon la victime, Claude rentrait à la maison et a trouvé sa femme au lit et il a commencé à la battre, il l'a blessée sur la jambe et la partie intime en utilisant les mains. La femme a crié et les voisins lui ont porté secours et ont trouvé la femme en train de saigner. Selon la même victime, elle ne s'entendait plus avec son mari, ce qui a causé la séparation de corps car la femme dormait avec les enfants. Les voisins avec le chef de quartier Munkazi, Fidèle Singirankabo ont obligé Hasabumutima d'amener sa femme au dispensaire et il a refusé en lançant des injures contre sa femme. Les voisins ont amené Violette au dispensaire privé Peka pour des soins et la facture a été donnée à Claude son mari.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 9 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kibungo, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 14 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kiziguro de la même colline a été violée par Innocent Irambona, âgé de 23 ans, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité qui se réclament agents de sécurité. Selon la victime, elle était avec sa grande sœur et son fiancé dans l'un des cabarets de cette localité. En sortant, Innocent l'a prise par force pour la violer derrière le cabaret. La victime a essayé de crier mais en vain à cause du bruit des radios, et l'intimidation de la tuer sur place si elle continue à résister. La plainte a été déposée le lendemain par la mère de la victime et le présumé auteur a été vite arrêté par l'OPJ, Eurade Irakoze. Au moment de l'interrogatoire, le présumé auteur a accepté les faits mais a nié que l'acte sexuel a eu lieu. Il avoue seulement qu'il lui a fait des attouchements au niveau du sexe. La victime a été transportée à la clinique Bugendana pour les premiers soins. Cet auteur est détenu au cachot de la commune Bugendana et l'OPJ souligne qu'il attend un moyen de déplacement pour transférer le dossier et le détenu au parquet Gitega.

Une fillette violée en commune et province Muramvya.

En date du 10 juin 2024, vers 14 heures, sur la colline Gakenke, commune et province Muramvya, M.I, âgé de 11 ans, a été violée par Thierry Itangiteka, âgé de 26 ans, cultivateur et membre de la

milice Imbonerakure. Selon la victime, elle allait chercher des herbes pour les lapins, quand Thierry l'a interpellée et amenée chez lui et l'a violée car il habite seul dans cette maison. La victime a raconté à son père ce qui lui est arrivée et ce dernier a alerté l'OPJ, Fabien Nimpagaritse par téléphone. L'OPJ n'a pas tardé à arriver sur les lieux et la victime a été dépêchée à l'hôpital de Muramvya où les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a été arrêté et mis au cachot de police à Muramvya.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge Z. N, âgée de 11 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Rukinga a été violée par Phénias Ndayirukiye, âgé de 18 ans, cultivateur et voisin de la victime. Selon les parents de cette dernière, le présumé auteur l'a prise par force puis l'a conduite dans une maison non habitée pour la violer. L'enfant a crié au secours puis les voisins sont intervenus. La victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour recevoir des soins. Phénias a été arrêté et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 3 juin 2024, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, B.A, âgée de 7 ans, a été violée par Égide Nimubona, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon ses parents, le présumé auteur l'a emmenée dans un champ de manioc pour la violer et après il l'a intimidée de ne rien dire. La victime a eu un malaise et on l'a conduite au CDS Kizuka pour consultation, encours de route elle a dit à sa tante qui l'accompagner qu'elle a des douleurs dans les parties génitales. Arrivé au CDS, en date du 5 juin 2024, elle a raconté l'histoire à l'infirmier qui examina l'enfant et trouva ses parties génitales très infectées. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de la zone Kizuka puis transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 6 juin 2024.

Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 1^{er} juin 2024, dans un buisson, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N, âgée de 5 ans, a été violée par Japhet Niyoyankunze, marié, membre du parti CNDD-FDD, natif de ladite colline. Selon des sources sur place, ce dernier lui a promis un billet de 100 fbu, en fin de lui faire des relations sexuelles. Après ça, le présumé auteur a été arrêté par la police et a été détenu au cachot du commissariat communal de Giharo.

Une fille violée en commune Kigamba, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juin 2024 indique que sur la colline et zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, A.N, âgée de 15 ans, originaire de la colline et zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été violée et engrossée par Pascal Birigusa, âgé de 41 ans, marié et père de trois enfants. Selon des sources sur place, A.N, travaillait depuis 3 ans comme travailleuse domestique chez la famille de Pascal Birigusa, enseignant à

l'ECOFO Kigaga, commune Kigamba, province Cankuzo. Elle a été violée et engrossée par son employeur Pascal. La femme de cet enseignant, a renvoyé A.N, chez ses parents quand elle a appris que celle-ci était enceinte. Selon les mêmes sources, Pascal a mené des négociations en coulisses et a donné à la famille de la fille une somme de 300 000 fbu pour régler l'affaire à l'amiable. Devenue malade, A.N était allée se faire soigner à l'hôpital communal de Mishiha, se trouvant sur la colline Munzenze. Comme elle est enceinte, le médecin lui a demandé de montrer sa carte d'identité et la fille a déclaré qu'elle ne pouvait pas l'obtenir parce qu'elle n'avait pas encore atteint l'âge requis. La victime a dit au médecin qu'elle a été engrossée par Pascal Birigusa, son ex-employeur. Ce dernier a été arrêté et conduit au commissariat de police de Kigamba et ne nie pas les faits.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 5 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Perpétue Maniritunga, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 35 ans, a été battue par son mari Molière Nsanzimpore, lui aussi membre de ce parti, âgé de 48 ans. Selon les témoins oculaires, le mari lui a accusé d'avoir confisqué 5 kg de riz après la récolte alors qu'elle le conservait pour leurs enfants car le mari vendait toute la récolte sans se soucier de la famille. La victime précise que son mari la maltraite et que c'est elle qui s'occupe des enfants. La femme a été expulsée de la maison et a porté plainte chez le chef de colline.

Une fille violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Ruvumu, commune Kayokwe, province Mwaro, A.N, âgée de 30 ans et ayant des troubles mentaux a été violée par Innocent Kandanda et Emmanuel Nkunda, d'environ 30 ans, tous de la composante sociale Twa.

Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle en traversant un village de Batwa de Gihinga, surplombant la colline Ruvumu. Les deux garçons l'ont suivi et l'ont violé quand elle arrivait dans un boisement d'eucalyptus situé en bas de ce village. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont pris fuite quand des gens des environs sont accourus ayant entendu les cris de cette fille qui était en train d'être violée. La victime a par après continué le chemin vers la maison et la police est à la recherche de ces deux garçons.

Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

En date du 6 juin 2024, vers 10 heures, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, J.L.M, âgée de 5 ans, a été violée par Patrice Ntigwonga, âgé de 47 ans, cultivateur. Selon la victime, Patrice l'a appelée quand il était dans un jardin de caféier en lui promettant de lui donner un beignet puis l'a violée. L'enfant est arrivé à la maison en pleurant et a dit à ses parents ce qui s'est passé. Les parents ont dénoncé le cas au chef de colline Bandaga, Amédée Ndimurwanko et celui-ci a procédé aux étapes d'arrestation du présumé auteur. L'enfant a été amené à l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Patrice a été incarcéré au cachot du

commissariat de police de la commune Matongo.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 3 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 13 ans, élève en 5^{ème} année, à l'ECOFO Kivuvu I, a été violée par Elvin Akimana, âgé de 33 ans, étant séparé de son épouse, il y a 5 jours. Selon la victime, il l'a appelée en cachette la trompant qu'il veut lui montrer là où il cache les clés de la maison pour qu'à son absence, elle puisse donner des herbes aux lapins. Arrivée, dans sa maison, il l'a prise et l'a forcée de faire des rapports sexuels en l'intimidant de la tuer si elle refuse. Selon la même victime, elle est retournée à la maison en pleurant et a dit à sa mère ce qui est arrivé. Sa mère a tout de suite alerté le chef de colline pour appréhender ce malfaiteur. Le lendemain matin, l'enfant a été transporté à l'hôpital Mutoyi pour des soins urgents et le malfaiteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Mutoyi chez l'OPJ, Aaron Gasore pour interrogatoire.

Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 29 mai 2024, vers 17 heures, sur la colline Nkonge, commune Muruta, province Kayanza, K.I, âgé de 12 ans, élève en 6^{ème} année, a été violée par Jean Pierre Manirakiza, âgé de 28 ans, fabricant des briques dans le marais de Nkonge. Selon la victime, elle venait de l'école et au cours de route, elle a rencontré Jean Pierre qui l'a prise par force et l'a introduite dans un buisson se trouvant près de la route à cette colline puis l'a violée. Selon la même victime, arrivée à la maison, K.I, a raconté à sa mère N.P ce qui venait de lui arriver et la victime a été conduite au centre de santé Remera en commune Muruta pour subir des soins médicaux. L'auteur du viol a été arrêté le même jour et conduit au cachot du poste de police de la commune Muruta. Il a été transféré au cachot du commissariat provincial de police le lendemain.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2024 indique qu'en date du 20 mai 2024, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi, dans la maison d'Omer Havyarimana, J.I, âgée de 10 ans, a été violée par Célestin Nsengiyumva, âgé de 16 ans, gardien des vaches d'Omer. Célestin est originaire de la colline Kazimya, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, J.I, a été confiée à Omer Havyarimana vivant au quartier Sanzu pour pouvoir faire sa scolarité. La victime a été conduite à l'Hôpital Rural de Ruyigi tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de police de Rutimbura, en commune et province Ruyigi.